

Le lundi 12 juin 2023 à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Chantal COURCOT, le Maire.

Présents:

Manuel HERRERO, Bernard BLONDEL, Catherine BASILLE, Anne-Claire BERTRANDIE (arrivée en cours de séance), Frédéric LEMAITRE, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI

Absents et excusés :

Martine BESNIER

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Christophe LANGELLIER a donné pouvoir à Chantal COURCOT, Sophie MANDEVILLE a donné pouvoir à Géraldine LEBLOND

Désignation d'un secrétaire :

Manuel HERRERO

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023

- Domaine et patrimoine : SDE Demande d'adhésion Bolbec
- 2. Environnement : Enquête publique plan de protection de l'atmosphère
- 3. Institutions et vie politique : Désignation d'un correspondant SDIS
- 4. Institutions et vie politique : Désignation d'un correspondant Mission Locale
- 5. Institutions et vie politique : Désignation d'un référent déontologue des élus
- 6. Finances Subvention : Demande de fonds de concours CSa pour les dépenses bâtimentaires des équipements à vocation pluri communale
- 7. Finances Subvention : Demande de subvention pour l'aménagement de l'étang Fontaine Palfray dans le cadre de la défense incendie
- 8. Domaine et patrimoine : Servitude d'accessibilité aux points d'eau incendie situés sur le domaine privé
- 9. Finances Divers: Prise en charge financière partielle des destructions de nids d'hyménoptères
- 10. Voirie : Convention de gestion de réfection des trottoirs avec Caux Seine agglo
- 11. Fonction publique Personnel : contractuels année scolaire 2023-2024
- 12. Commande publique Attribution du marché d'assistance technique et d'approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine
- 13. Commande publique Contrat de maintenance du matériel de cuisine
- 14. Finances: Tarifs cantine et garderie année scolaire 2023-2024
- 15. Finances: Subventions aux associations 2023
- 16. Action sociale : Action de fin d'année scolaire pour les Nointotais de la petite section au CM2
- 17. QUESTION SUPPLEMENTAIRE : contrat de maintenance éclairage public

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation.

→ Approuvé à l'unanimité

1. <u>Domaine et patrimoine : SDE – Demande d'adhésion Bolbec</u>

La commune de Bolbec a fait une demande d'adhésion au SDE pour la totalité de son territoire.

Considérant que :

Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,

Bolbec transfère les contrats de distribution électrique et gazière et les redevances des concessions correspondantes + le produit de la Contribution au Service Public de l'Energie (TCCFE)

- l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises,

-que chaque adhérent du SDE dispose d'un délai de trois mois, pour (à défaut la décision est réputée DÉFAVORABLE),

Les membres du conseil décident d'approuver la demande d'adhésion de Bolbec au SDE

Approuvé à l'unanimité

2. Environnement : Enquête publique plan de protection de l'atmosphère

Il est procédé du 1er juin 2023 au 30 juin 2023, à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan de protection de l'atmosphère Vallée de Seine 2023 - 2027.

Cette enquête publique porte sur le plan de protection de l'atmosphère qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de les maintenir ou les ramener à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R 221-1 du code de l'environnement. Il fixe des objectifs de réduction des émissions et concentrations de polluants atmosphériques.

Le périmètre recouvre 8 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont Caux Seine agglo.

Les membres du conseil décident de donner un avis favorable

- → Approuvé à l'unanimité
- 3. Institutions et vie politique : Désignation d'un correspondant SDIS

Les membres du conseil décident de nommer Manuel HERRERO correspondant SDIS

- → Approuvé à l'unanimité
- 4. Institutions et vie politique : Désignation d'un correspondant Mission Locale

Les membres du conseil décident de nommer Sophie MANDEVILLE correspondante mission locale

- → Approuvé à l'unanimité
- 5. Institutions et vie politique : Désignation d'un référent déontologue des élus

La désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux est obligatoire, en application du décret du n°2022-1520 du 6 décembre 2022 et de l'arrêté du même jour.

Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de procéder à la désignation d'un référent déontologue.

Le CDG76 et l'ADM76, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel.

Les membres du conseil décident de désigner, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus proposés par le CDG76

- → Approuvé à l'unanimité
- 6. <u>Finances Subvention : Demande de fonds de concours CSa pour les dépenses bâtimentaires des équipements à vocation pluri communale</u>

Notre demande de fonds de concours pour les « dépenses liées aux charges bâtimentaires des équipements à vocation pluri communale dotés d'une convention financière entre communes utilisatrices » a été réputée complète, et sera présentée en conférence des maires, puis en conseil communautaire à CSa.

Le montant du fond de concours s'élève à 7226.08 € (et non pas 6 033 € comme annoncé dans la délibération 2023/12 du 30/03/2023).

Les membres du conseil décident d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec CSa pour le versement du fonds de concours à hauteur de 7 226,08 €

→ Approuvé à l'unanimité

7. <u>Finances – Subvention : Demande de subvention pour l'aménagement de l'étang Fontaine Palfray dans le</u> cadre de la défense incendie

Le SDIS préconise l'aménagement de la Fontaine Palfray dans le cadre de la DECI : installation d'une prise incendie + signalisation

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 6285 € HT (7 542 € TTC) et il est envisagé de les réaliser sur 2024.

Les membres du conseil décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, une subvention pour la réalisation de ces travaux

→ Approuvé à l'unanimité

8. Domaine et patrimoine : Servitude d'accessibilité aux points d'eau incendie situés sur le domaine privé

Le SDIS préconise la création de servitudes pour accéder aux points d'eau incendie privés

Les membres du conseil décident d'autoriser Mme le Maire à solliciter le service foncier de Caux Seine agglo pour la rédaction des actes administratifs de servitude d'accès aux points d'eau incendie situés sur le domaine privé de la commune de Nointot et de signer tous les actes afférents à cette affaire.

→ Approuvé à l'unanimité

9. Finances – Divers : Prise en charge financière partielle des destructions de nids d'hyménoptères

La commune prend actuellement à sa charge l'intégralité des frais liés à la destruction de nids d'hyménoptères réalisée par le prestataire avec lequel elle conventionne,

La commission Finances a étudié les offres de conventions reçues de la part de 2 prestataires, et la possibilité de refacturer une partie des frais de destruction aux administrés.

Les membres du conseil décident de signer la nouvelle convention avec destruct guêpes et de refacturer 30% du coût de l'intervention aux administrés, soit :

19,50 euros pour la destruction d'un nid à moins de 2 mètres de hauteur

22,50 euros pour la destruction d'un nid entre 2 et 4 mètres de hauteur

25,50 euros pour la destruction d'un nid entre 4 et 8 mètres de hauteur

45,00 euros pour la destruction d'un nid à + de 8 mètres de hauteur

le déplacement sans destruction est à la charge exclusive des administrés demandeurs

→ Approuvé à l'unanimité

10. Voirie: Convention de gestion de réfection des trottoirs avec Caux Seine agglo

CSa souhaite confier aux communes, par voie de convention, la réfection et l'entretien des trottoirs.

En contrepartie, une somme sera allouée à la commune en cas de réalisation de travaux : 8 388 € pour la durée de la convention, soit jusqu'au 31/12/2025 (1m² pour 10 habitants = 60 € m² = 6€ par habitant)

Les membres du conseil décident d'autoriser Mme le Maire à signer la convention

→ Approuvé à l'unanimité

11. Fonction publique - Personnel: contractuels année scolaire 2023-2024

Un agent titulaire affecté à l'école vient de présenter sa démission. En fonction des effectifs prévisionnels et des besoins revus à la baisse en terme de ménage, il est proposé d'aménager différemment le temps de travail des agents pour palier à cette démission (1 agent de surveillance en moins le midi, lavage des sols des classes 1 jour sur 2), pour un total de 6 agents, 4,50 en équivalent temps plein (contre 7 agents et 5,06 ETP l'an passé)

Les membres du conseil décident d'annualiser les heures comme suit :

Agent de cantine : 26,51 h

ATSEM PS: 29,23 h ATSEM MS: 24,94 h ATSEM GS: 31,59 h

Agent entretien et surveillance : 22,12 h Agent entretien et surveillance : 23,34 h

→ Approuvé à l'unanimité

12. <u>Commande publique – Attribution du marché d'assistance technique et d'approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine</u>

Une consultation a été lancée pour l'assistance technique et l'approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine scolaire municipale.

Deux offres ont été reçues.

Les membres du conseil décident d'attribuer le marché à NEWREST restauration pour un repas à 5 composantes (fromage inclus).

→ Approuvé à l'unanimité

13. Commande publique - Contrat de maintenance du matériel de cuisine

Une consultation a été réalisée pour la maintenance du matériel de cuisine de l'école et de la salle.

Les membres du conseil décident de signer un contrat de maintenance avec 3C Normandie.

→ Approuvé à l'unanimité

14. Finances: Tarifs cantine et garderie année scolaire 2023-2024

La commission finances a souhaité répercuter une partie de l'augmentation du marché cantine aux familles (avec le nouveau marché le prix du repas augmente de 10%. Il est proposé d'augmenter le repas régulier de 5%, soit +0,20 € par repas à la charge des familles)

Les membres du conseil décident d'approuver les tarifs ci-dessous :

Garderie

0,80 € le quart d'heure (idem)

Enfant sans réservation ou sans annulation : 1,50€ le quart d'heure (idem)

Cantine

Repas régulier : 4,00 € (+ 20 cts) Repas occasionnel : 5,20 € (+ 20 cts)

Tarif particulier de participation aux frais cantine pour les enfants relevant d'un PAI (Protocole d'Accueil

Individualisé) et amenant leur repas chaque jour : 1,00 € (idem)

→ Approuvé à l'unanimité

15. Finances: Subventions aux associations 2023

Les membres du conseil décident d'approuver le versement des subventions comme suit :

Associations	Montant
	subvention 2023
ANDEL	2 800,00 €
Anciens combattants Nointotais	300,00€
Banque Alimentaire	300,00€
BMX Bolbec Nointot	400,00€
Club de Loisirs Nointotais	2 000,00 €
Club Activité Détente	1 500,00 €
Club de l'amitié	300,00€
Coopérative scolaire	800,00€
Danse Club Nointot	300,00€
JSN	1 000,00 €
Les petits pieds - Bolbec	100,00€
Nointot Judo	1 800,00 €
Restos du Cœur	300,00€
Vélo Club Nointot	200,00€
TOTAL	12 100,00 €

Il est précisé que les membres du conseil intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote (Monsieur Bernard BLONDEL est Président du Club Activités Détente, et Monsieur Nicolas PORET est secrétaire au Club de Loisirs Nointotais).

→ Approuvé à l'unanimité

16. Action sociale: Action de fin d'année scolaire pour les Nointotais de la petite section au CM2

Le CCAS avait pour coutume de proposer une sortie, fin juin / début juillet, pour les enfants du CP au CM2, scolarisés ou domiciliés sur la commune.

Ces dernières années, au regard des impératifs que cette sortie impose (organisation, membres volontaires pour l'accompagnement), et du coût qu'elle représente (notamment pour les frais liés au transport), elle a été remplacée par la distribution de tickets permettant aux enfants - Nointotais uniquement, de la PS au CM2- de se rendre dans un lieu de loisirs (parc, zoo, bowling...), sur inscription.

Il est proposé de continuer ainsi.

Pour rappel l'an passé ce sont des places de bowling qui ont été distribuées (150 places à 3.5€ = 525€).

Les membres de la commission action sociale souhaitent renouveler l'opération de l'an passé : 1 place de bowling offerte pour les enfants de la PS au CM2 domiciliés sur la commune, sur inscription.

Les membres du conseil décident de valider cette action

→ Approuvé à l'unanimité

17. QUESTION SUPPLEMENTAIRE : contrat de maintenance éclairage public

FORLUMEN vient de nous envoyer une proposition de contrat de maintenance éclairage public pour la période 2023-2027 pour un montant de 3 951,96 €

Les membres du conseil décident d'autoriser Madame le Maire à signer la convention

→ Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES:

Madame le Maire informe :

Fauchage : l'entreprise Blondel a déposé le bilan, CSa cherche un nouveau prestataire, le fauchage va prendre du retard sur la commune.

Dans le cadre de l'exposition « Qui es-tu Appolon ? » organisé par CSa, une géocache est installée à Nointot.

Saisonnier espaces verts : un jeune saisonnier est arrivé le 11 mai et reste jusqu'au 31 août 2023.

Une clôture a été mise en place par la SNCF au pont du Galet. La commune va installer un panneau.

Circulation car scolaire en sortant de la place du presbytère : la commune va installer un miroir à l'angle du 14 Route de Bernières.

Des travaux d'enrobés vont avoir lieu sur la RD73 Route de Bernières (travaux du Département).

La kermesse de l'école est organisée le samedi 1^{er} juillet à partir de 14h00. La distribution des calculatrices aux CM2 aura lieu vers 15h00, les membres du conseil sont invités à être présents.

Le premier piquenique communal aura lieu le dimanche 25 juin 2023 sur le stade.

Des travaux d'isolation sont en cours au logement communal Beau Soleil.

Les travaux d'été effectués par les élus seront à priori les suivants (à faire valider par la commission travaux) :

- rénovation bureau directrice
- arrondis sur fenêtres donnant sur la place fontaine
- salle des mariages

Tous les membres du conseil sont invités à réserver le 15 octobre 2023 dans leur agenda, pour l'organisation du repas des aînés.

Il est recommandé aux Nointotais et Nointotaises de télécharger l'application « PanneauPocket ». Toutes les informations concernant la commune y sont publiées.

Un conseiller signale que les cars scolaires n'utilisent pas toujours les clignotants, ce comportement semble dangereux. Madame le maire va faire remonter l'info au service mobilité de CSa.

Monsieur Rousselin informe que des habitants l'ont sollicité car ils ont constaté qu'une extension d'habitation en cours au 150 Rue de la Mare aux Saules, semble ne pas correspondre à l'autorisation d'urbanisme affichée. La surface de la construction parait bien plus importante que celle prévue sur la déclaration préalable. Madame le Maire a déjà eu vent de cette information, et a déjà fait appel aux gardes champêtres pour cette affaire. La mairie n'a pas encore eu de retour de leur part, et va les relancer.

Monsieur Rousselin demande qu'un aménagement paysager soit réalisé autour de la statue de la Vierge Rue de la Mare aux Saules (ardoises + fleurs par exemple).

Madame le Maire précise que la statue de Jésus cassée, Route de la Gare, est actuellement chez l'entreprise Bellet pour réparation.

Un conseiller propose de reboiser la forêt de la Fontaine Palfray, en remplacement des arbres abattus cet hiver. Auprès de qui prendre conseil ? Quels coûts ? Quelles subventions ? Pourquoi ne pas proposer un travail collectif avec l'école de Nointot ? Madame le Maire prend acte et va se renseigner.

Attention au niveau de l'entrée de l'IME, la Houssaye, sur la RD72, une plaque béton est relevée. Madame le Maire va en informer le service technique.

Madame Leblond informe que les travaux d'entretien des espaces verts semblent arriver tardivement, et que la végétation et les mauvaises herbes s'étalent. Madame le Maire rappelle qu'effectivement, les nouvelles méthodes de

gestion de la flore implique que nos agents ne passent qu'épisodiquement dans chaque quartier. Pour info, par rapport à il y a quelques années, nous avons un demi-agent en moins au service technique et l'utilisation de produits phytosanitaires n'est plus du tout autorisée, cela implique forcément une charge de travail importante pour nos agents. De plus, chaque habitant est invité à nettoyer devant chez lui.

Il est indiqué à Mme le Maire que des « feux d'artifices » ou fusées similaires, sont souvent tirés vers le Beau Soleil le soir. Elle en prend note et va essayer de savoir d'où cela provient.

La séance est levée à 20h55

Le Maire,

C. COURCOT